



Projet de reboisement d'espaces agricoles pour la recomposition paysagère et écologique du plateau du Mesnil à Mont-Cauvaire



Présentation du projet

SOMMAIRE

1.	Contexte de l'opération.....	3
2.	Présentation synthétique du projet.....	5
3.	Contexte écologique du site.....	9
4.	Analyse des incidences potentielles du projet.....	11
5.	Mesures d'évitement et de réduction	13
6.	Conclusion.....	15

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

Le présent dossier concerne un projet de recomposition écologique et paysagère d'espaces agricoles situé au lieu-dit « Le Mesnil » sur la commune de Mont-Cauvaire (Seine-Maritime).

Le projet porte sur un ensemble de parcelles représentant une superficie d'environ 34hectares, actuellement occupées par des prairies permanentes et des cultures. Il s'inscrit dans une démarche volontaire du propriétaire visant à développer un projet de boisement à vocation environnementale et paysagère, en cohérence avec les caractéristiques naturelles et paysagères du plateau du Mesnil. Les parcelles concernées sont actuellement exploitées dans le cadre d'un bail agricole. Le projet a été élaboré en concertation avec l'exploitant afin de maintenir une vocation agricole extensive sur une partie significative du site et de garantir la compatibilité des aménagements avec les usages existants.

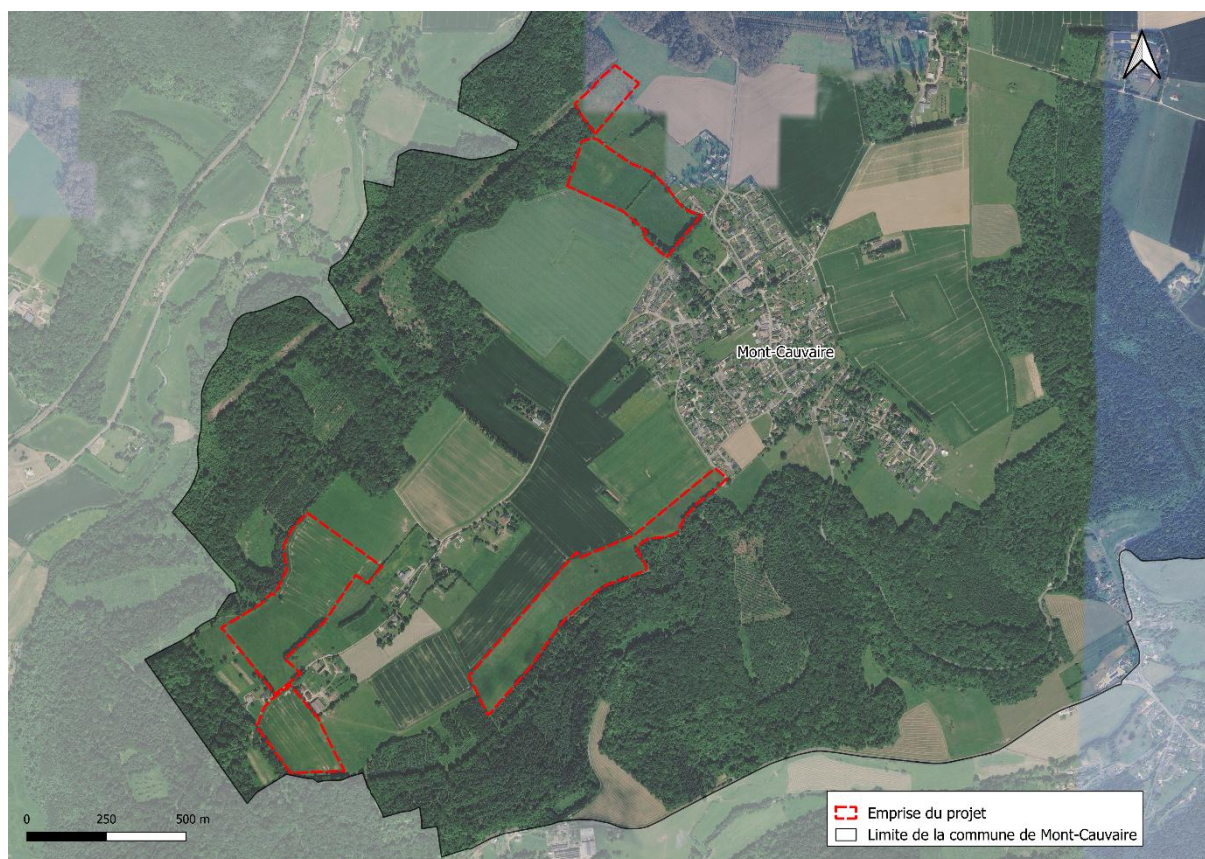


Figure 1 : Localisation du site

Il s'inscrit dans un territoire présentant un intérêt écologique reconnu à l'échelle locale et régionale. Le plateau agricole du Mesnil est encadré par plusieurs vallées boisées et massifs forestiers qui constituent des réservoirs de biodiversité. Ces ensembles naturels sont notamment identifiés au travers de plusieurs ZNIEFF de type I (Cardonville, Côte des Essarts, Bois de Cordelleville, Bois de la Vente des Pierres, Bois Hébert et Chemin des Chasse-Marée) ainsi que de la ZNIEFF de type II de la Vallée du Cailly. Le projet a été conçu afin de renforcer les connexions écologiques entre ces différents milieux tout en préservant les fonctionnalités écologiques existantes.

Le secteur de projet se situe à proximité d'un captage d'eau potable et de ses périmètres de protection. Sans être concerné directement par ces périmètres réglementaires, le site s'inscrit dans un contexte où la préservation de la qualité de la ressource en eau constitue un enjeu important du territoire. Le projet s'inscrit par ailleurs dans la continuité des actions engagées par le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBV-CAR) en faveur de la réduction des ruissellements, de la restauration des continuités écologiques et de la préservation de la ressource en eau. Une mare forestière a notamment été restaurée à proximité du site en 2025 et deux nouvelles mares accompagnées de haies antiérosives sont programmées en 2026. Les principes d'aménagement retenus visent à compléter ces actions en favorisant l'infiltration des eaux pluviales, en limitant les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols et en contribuant à l'amélioration globale du fonctionnement hydrologique local.

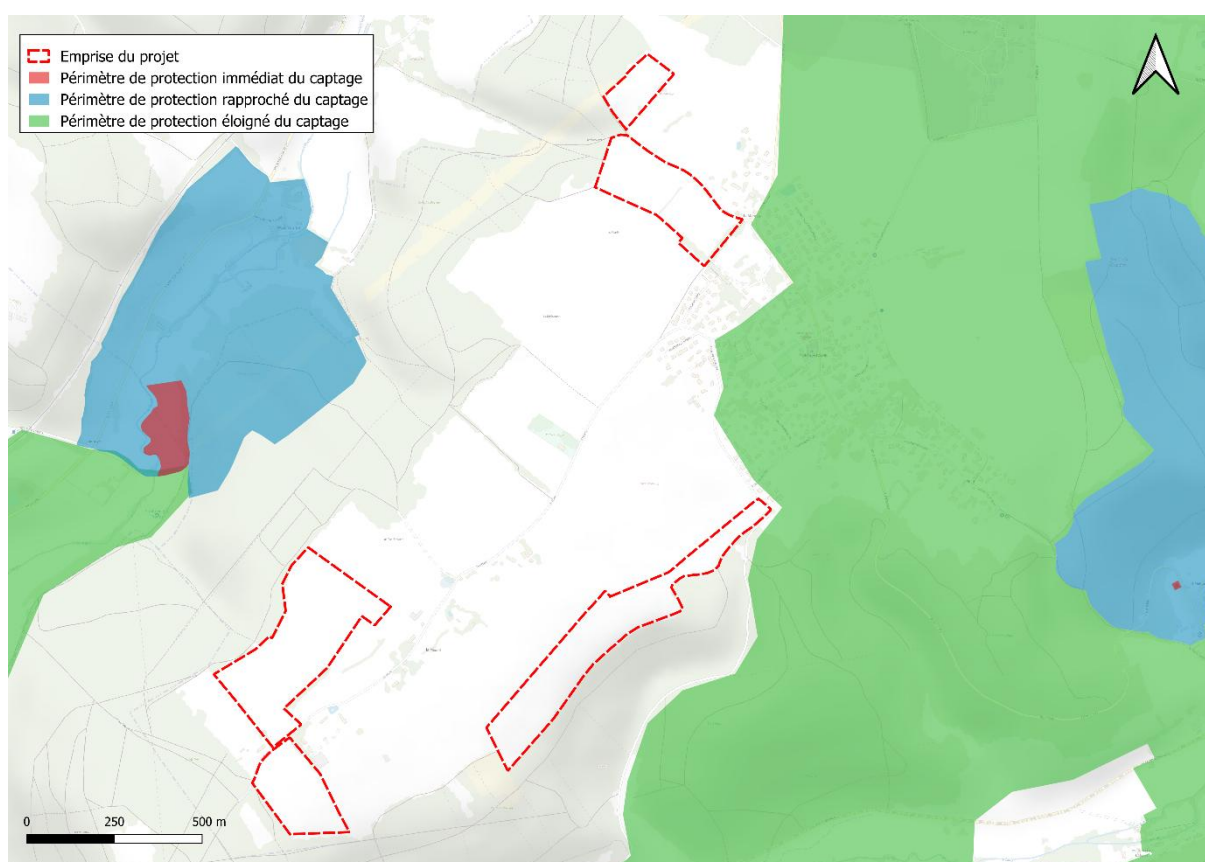


Figure 2 : Localisation des périmètres de protection des captages

L'ambition du projet n'est pas de mettre en œuvre une sylviculture intensive ou monospécifique mais de favoriser la création d'une mosaïque de milieux diversifiés associant prairies permanentes, haies bocagères, mares, arbres isolés, alignements et bosquets arborés composés d'essences variées. Le projet intègre également une réflexion sur la préservation des continuités écologiques, la gestion des ruissellements, la restauration des fonctionnalités écologiques du plateau ainsi que l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique.

Au regard de sa nature et de sa superficie, le projet relève de la rubrique n°47 « Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols » figurant à l'annexe de l'article R.122-2 du Code

de l'environnement. Les premiers boisements portant sur une superficie supérieure à 0,5 hectares sont soumis à examen au cas par cas préalable à une éventuelle évaluation environnementale.

La présente note de présentation du projet a donc été établie afin d'accompagner la demande d'examen au cas par cas du projet. Elle vise à présenter les principales caractéristiques de l'opération, son insertion dans l'environnement existant, les enjeux écologiques identifiés à ce stade des études ainsi que les mesures intégrées dès la conception du projet afin d'éviter ou de réduire ses incidences potentielles sur l'environnement.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'intégrer les considérations environnementales dès les premières phases de définition du projet et d'orienter celui-ci vers une amélioration globale des fonctionnalités écologiques, paysagères et hydrauliques du site.

2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

2.1. LOCALISATION ET EMPRISE

Le projet est localisé au lieu-dit « Le Mesnil », sur la commune de Mont-Cauvaire (Seine-Maritime), au sein d'un secteur de plateau agricole situé en interface avec plusieurs massifs boisés. Le périmètre du projet concerne un ensemble foncier d'environ 34 hectares, composé d'environ 24 hectares de prairies permanentes et de 10 hectares de cultures.

Le site présente un contexte rural ouvert caractéristique des plateaux du Pays de Caux, marqué par la présence de parcelles agricoles de grande taille, de mares, de marnières et de boisements périphériques. Il est également concerné par des phénomènes de ruissellement et d'érosion observés à l'échelle du plateau. **L'emprise du projet ne correspond pas strictement aux limites cadastrales des parcelles. En effet, de nombreuses parcelles ne sont concernées que partiellement par le projet.** Les parcelles concernées, ainsi que l'emprise globale du projet, sont les suivantes :

Parcelle	Surface de la parcelle	Surface de l'emprise du projet
C9	0,06 ha	0,06 ha
C10	1,86 ha	1,86 ha
C11	0,05 ha	0,05 ha
C83	0,17 ha	0,17 ha
C84	2,70 ha	2,70 ha
C85	3,47 ha	3,47 ha
D73	3,37 ha	1 ha
D8	2 ha	2 ha
D9	2,63 ha	2,63 ha
D10	2,5 ha	2,50 ha
D11	1,44 ha	1,44 ha
D12	3,26 ha	3,26 ha
D53	0,23 ha	0,15 ha
D55	2,4 ha	0,5 ha
D101	1,12 ha	0,07 ha
D102	0,7 ha	0,09 ha

D103	0,9 ha	0,9 ha
D104	3,6 ha	0,75 ha
D48	2,29 ha	2,29 ha
D49	2,27 ha	2,27 ha
D50	2,04 ha	2,04 ha
D96	0,4 ha	0,4 ha
D18/D153	15 ha	3,56ha
TOTAL	54,5 ha	34 ha

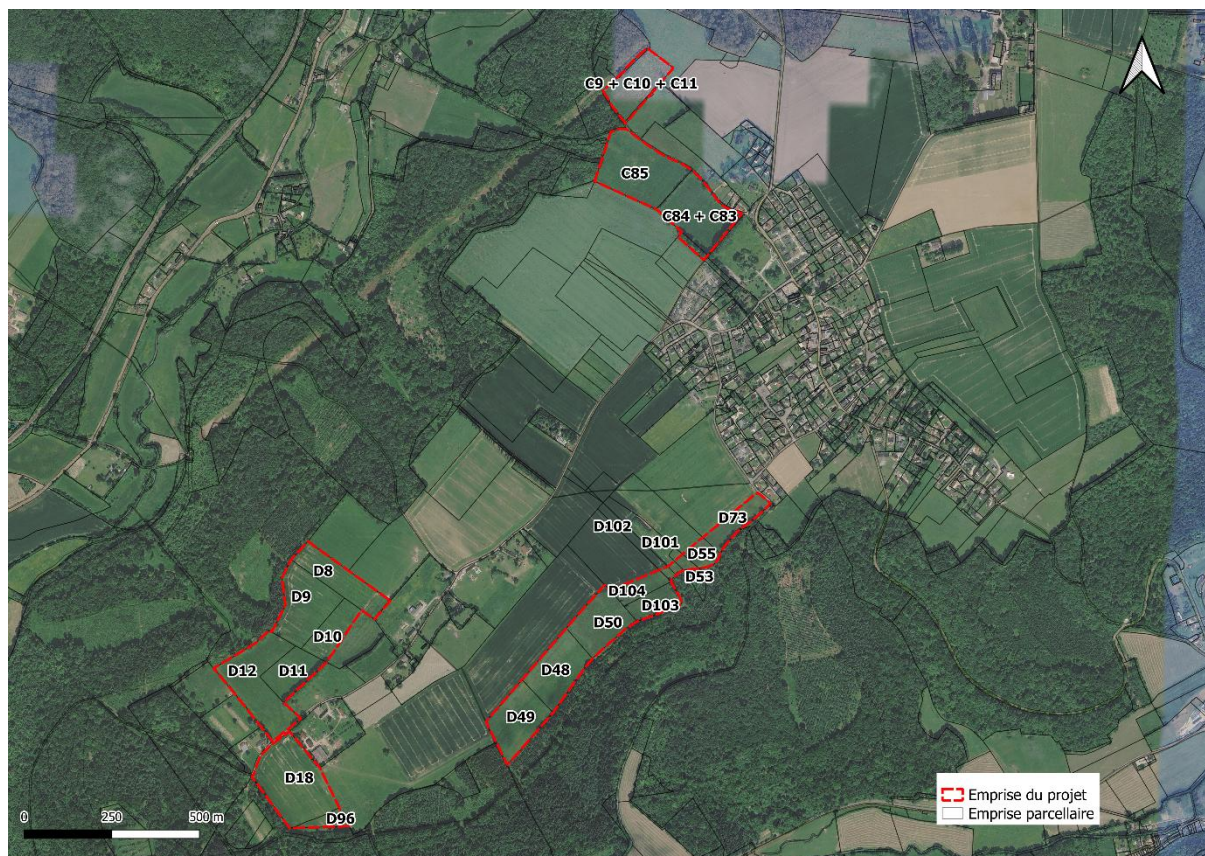


Figure 3 : Emprise parcellaire

2.2. PRINCIPES GENERAUX D'AMENAGEMENT

Le projet ne consiste pas en la création d'un massif forestier continu mais en une opération de recomposition écologique et paysagère reposant sur une implantation différenciée des plantations selon les caractéristiques écologiques et paysagères des parcelles.

Sa conception a été guidée par les inventaires écologiques réalisés au printemps 2026, qui ont permis d'identifier les secteurs présentant les principaux enjeux de biodiversité. Les choix d'implantation des boisements ont ainsi été définis selon la séquence **Éviter – Réduire**, en recherchant systématiquement le maintien des habitats les plus sensibles et le renforcement des fonctionnalités écologiques du site.

Le projet repose sur quatre grands principes d'aménagement.

Préservation des secteurs les plus sensibles

La parcelle située au nord du projet présente une dépression humide temporaire accueillant plusieurs espèces indicatrices de zones humides ainsi qu'un intérêt floristique particulier. Conformément au principe d'évitement, **cette zone est exclue de toute plantation et restera gérée en milieu ouvert extensif (fauche tardive) afin de préserver ses fonctionnalités écologiques.**

Création de boisements extensifs

Les secteurs destinés au boisement accueilleront des plantations dont la densité et la structure seront adaptées à leur localisation et aux milieux environnants. Le projet associera des bosquets discontinus, des haies, des arbres isolés ou arbres relais et, ponctuellement, des boisements plus denses, mais faisant l'objet d'une gestion extensive, implantés en continuité directe des massifs forestiers existants. Dans ces secteurs, une transition progressive sera recherchée entre les boisements existants, les nouvelles plantations et les espaces ouverts, au moyen de boisements de densité décroissante et de lisières étagées associant strates arborées, arbustives et ourlets prairiaux. Ailleurs, les plantations resteront plus ouvertes afin de maintenir une mosaïque de milieux, une forte perméabilité écologique et de préserver les principales perspectives paysagères.

Lorsque les plantations prendront la forme de bosquets de superficie raisonnée, elles pourront être reliées par des arbres isolés, des arbres relais ou des haies champêtres lorsque cela est pertinent, notamment aux abords des mares, créant ainsi un réseau d'habitats favorable aux déplacements de la faune.

Renforcement des continuités écologiques

Sur les parcelles situées au sud-est du projet, les boisements seront accompagnés de bandes prairiales permanentes et de haies permettant d'assurer la continuité entre les mares existantes, les boisements périphériques et les nouvelles plantations. Cette organisation vise à renforcer la trame verte locale et à faciliter les déplacements des espèces au sein du plateau agricole.

Le projet s'inscrit dans une logique de reconnexion écologique à l'échelle du plateau du Mesnil. Les versants exposés au nord et au sud présentent des conditions écologiques complémentaires, notamment en raison de différences d'exposition, de microclimat et de la présence permanente de l'eau dans les vallées. Cette complémentarité favorise l'expression d'une diversité floristique et faunistique élevée. Aujourd'hui, ces deux ensembles sont en grande partie cloisonnés par les espaces cultivés. La création de bosquets, de haies et d'arbres relais permettra de rétablir les continuités écologiques entre ces versants et de constituer un vaste réservoir de biodiversité à l'échelle d'environ une dizaine de kilomètres carrés, en cohérence avec la Trame verte et bleue du territoire et les objectifs portés par le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec.

À l'ouest du projet, les plantations auront également une vocation paysagère avec la création de bosquets composés principalement de chênes, d'érables et d'autres essences locales, accompagnés d'ourlets prairiaux et arbustifs favorables aux insectes pollinisateurs, aux oiseaux et aux petits mammifères.

Composition des plantations

Les plantations seront réalisées exclusivement à partir d'essences locales adaptées aux conditions écologiques du Pays de Caux. Elles comprendront une strate arborée dominante (notamment chêne pédonculé, tilleul à petites feuilles, charme commun, érable champêtre et alisier torminal), complétée par des arbres secondaires (merisier, pommier sauvage, poirier sauvage, sorbier des oiseleurs) et une ceinture arbustive diversifiée composée d'aubépine, prunellier, noisetier, cornouiller sanguin, églantier, viorne obier, fusain d'Europe et sureau noir.

Les bosquets seront composés d'un mélange d'essences implantées pied à pied, favorisant une meilleure résilience face aux maladies et aux ravageurs que les plantations monospécifiques, tout en renforçant la diversité écologique des peuplements.

Cette organisation permet de développer des structures boisées multistrates favorables à la biodiversité, de limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols, de renforcer les continuités écologiques entre les massifs forestiers existants et de contribuer à la recomposition paysagère du plateau du Mesnil.

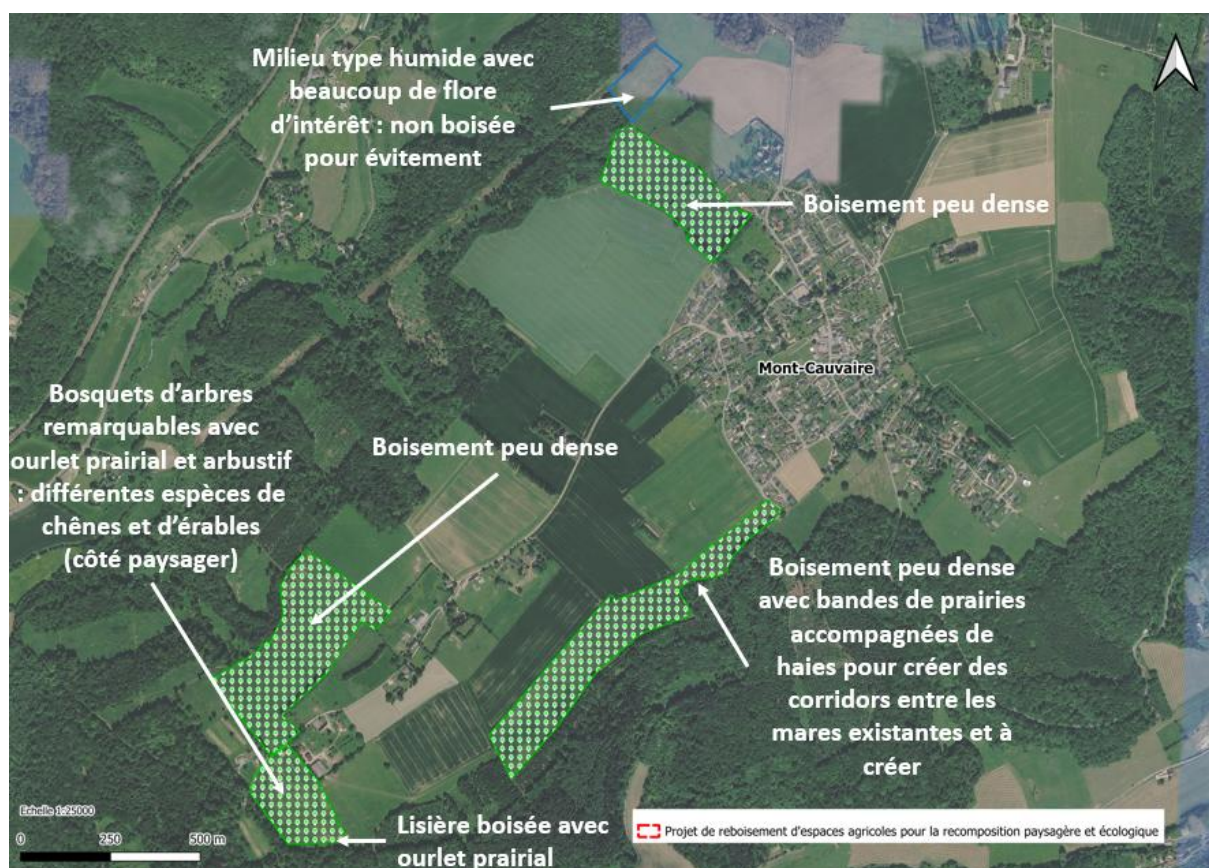


Figure 4 : Principes d'aménagement

2.3. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet poursuit plusieurs objectifs complémentaires.

Recomposer le paysage du plateau du Mesnil

Le projet vise à renforcer la qualité paysagère du site en développant progressivement une trame arborée adaptée au contexte local tout en conservant les grands équilibres paysagers du plateau et les principales perspectives visuelles existantes.

Renforcer les fonctionnalités écologiques du site

Le projet a vocation à diversifier les habitats naturels présents sur le secteur, à améliorer les continuités écologiques entre les différents milieux existants et à favoriser le développement d'une biodiversité plus riche et plus diversifiée.

Au-delà de cette diversification des habitats, le projet vise à reconnecter deux ensembles écologiques complémentaires constitués par les versants nord et sud du plateau du Mesnil. Cette reconnexion favorisera les déplacements de la faune, les échanges génétiques entre populations et le développement d'une biodiversité plus riche à l'échelle du territoire.

Participer à la gestion des ruissellements et à la préservation de la ressource en eau

Le développement d'une couverture végétale diversifiée participe à l'amélioration du fonctionnement hydrologique du plateau en favorisant le ralentissement des écoulements, l'infiltration des eaux pluviales et la limitation des phénomènes d'érosion observés localement.

Préserver la qualité de la ressource en eau

Le projet participe à la protection de la ressource en eau par la réduction des transferts de particules et de polluants liés au ruissellement, l'amélioration de l'infiltration des eaux pluviales et le renforcement des capacités naturelles de filtration des sols.

Contribuer à l'adaptation au changement climatique

Le projet prévoit l'utilisation d'un panel diversifié d'essences arborées permettant de renforcer la résilience des peuplements forestiers face aux évolutions climatiques futures. À travers cette démarche, le site pourrait également constituer un support d'observation et de retour d'expérience sur le comportement de différentes essences dans un contexte de changement climatique.

3. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE

3.1. UN SITE SITUE AU SEIN D'UN RESEAU ECOLOGIQUE LOCAL DE QUALITE

Le projet s'inscrit dans un contexte écologique globalement favorable, au sein d'un paysage rural caractéristique des plateaux du Pays de Caux. Le secteur est marqué par l'alternance de grandes parcelles agricoles, de boisements, de haies, de mares et de vallons boisés qui constituent autant de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

Le périmètre d'étude se situe à proximité immédiate de plusieurs ZNIEFF de type I (Cardonville, Côte des Essarts, Bois de Cordelleville, Bois de la Vente des Pierres, Bois Hébert et Chemin des Chasse-Marée) ainsi que de la ZNIEFF de type II de la Vallée du Cailly. Ces espaces naturels remarquables témoignent de la richesse écologique du secteur et de la présence d'un maillage écologique encore relativement fonctionnel à l'échelle locale.

Les boisements périphériques, les lisières forestières, les haies et les espaces agricoles extensifs présents autour du site constituent des habitats complémentaires utilisés par de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères et d'insectes.

3.1. DES HABITATS MAJORITAIREMENT AGRICOLES MAIS DIVERSIFIES

Les inventaires écologiques réalisés au printemps 2026 mettent en évidence une mosaïque d'habitats essentiellement agricoles, composée de cultures, prairies de fauche, jachères, haies, bosquets et lisières forestières.

Si les parcelles agricoles représentent la composante dominante du site, leur insertion dans un environnement bocager et forestier leur confère un intérêt fonctionnel non négligeable pour la biodiversité locale. Les interfaces entre milieux ouverts et boisés constituent notamment des secteurs favorables à l'alimentation, au déplacement et à la reproduction de nombreuses espèces.

Les investigations ont également permis d'identifier une petite zone humide temporaire sur substrat argileux au sein de la zone nord du projet. Cette dépression humide présente plusieurs espèces végétales indicatrices de zones humides et constitue un habitat particulier au sein du plateau agricole.

Les comptes-rendus des inventaires écologiques sont disponibles en annexes du présent dossier.

3.2. UNE DIVERSITE FLORISTIQUE REPRESENTATION DES MILIEUX AGRICOLES ET PRAIRIAUX

Les inventaires botaniques réalisés en avril et mai 2026 ont permis de recenser 124 espèces végétales sur l'ensemble du périmètre d'étude. La flore observée est majoritairement constituée d'espèces communes à très communes des prairies, friches et cultures du plateau cauchois.

Plusieurs espèces présentant un intérêt patrimonial ou susceptibles d'être déterminantes pour les ZNIEFF régionales ont néanmoins été recensées, notamment le Conopode dénudé (*Conopodium majus*) et le Saule à oreillettes (*Salix aurita*), ainsi que plusieurs espèces indicatrices de zones humides.

La présence de 16 espèces indicatrices de zones humides, complétées par plusieurs espèces à affinité hygrophile, confirme l'intérêt écologique localisé des secteurs les plus humides du site.

3.3. UNE FAUNE DIVERSIFIEE BENEFICIAANT DE LA MOSAÏQUE D'HABITATS

L'avifaune observée est représentative des milieux agricoles ouverts associés à des structures bocagères et forestières. Parmi les espèces recensées figurent notamment le Bruant jaune, inscrit sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, ainsi que le Faucon crécerelle et le Faisan de Colchide,

espèces relativement peu communes à l'échelle régionale. La Chevêche d'Athéna a également été contactée lors des prospections et devra faire l'objet de vérifications complémentaires. Les inventaires entomologiques mettent en évidence une diversité intéressante de papillons, coléoptères et autres insectes, avec notamment la présence de la Zygène turquoise, espèce déterminante ZNIEFF en Normandie, ainsi que plusieurs coléoptères peu communs à l'échelle régionale.

Aucun amphibien ni reptile n'a été observé lors des passages réalisés à ce stade. Toutefois, la présence de secteurs humides localisés en lisière forestière laisse envisager un potentiel d'accueil ponctuel pour certaines espèces d'amphibiens, notamment le complexe des grenouilles rousses.

3.4. SENSIBILITES ECOLOGIQUES IDENTIFIEES

À ce stade des investigations, les principaux enjeux écologiques identifiés concernent :

- La préservation de la petite zone humide temporaire localisée sur la zone nord ;
- Le maintien des continuités écologiques assurées par les lisières, haies et bosquets existants ;
- La conservation des habitats favorables à l'avifaune des milieux agricoles et bocagers ;
- La prise en compte des espèces patrimoniales et déterminantes ZNIEFF recensées au cours des inventaires ;
- Le maintien d'une mosaïque d'habitats diversifiés favorable aux insectes pollinisateurs et à la petite faune.

Les inventaires écologiques ont directement guidé l'évolution du projet. Les secteurs présentant les enjeux les plus sensibles, notamment la zone humide temporaire identifiée dans le secteur nord et les espaces favorables aux espèces patrimoniales recensées, ont conduit à adapter le positionnement des plantations, à maintenir des milieux ouverts et à développer une trame écologique reposant sur les mares, les prairies et les bandes herbacées.

Dans ce contexte, le projet de reboisement envisagé, fondé sur une diversification des essences, le maintien de milieux ouverts, son articulation avec le réseau de mares existant et renforcé à l'échelle du plateau, et le développement progressif de structures arborées multistrates, apparaît susceptible de renforcer les fonctionnalités écologiques du site tout en préservant les principaux enjeux identifiés.

4. ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET

Les inventaires écologiques réalisés au printemps 2026 ont permis d'identifier les principaux enjeux environnementaux du site et d'adapter le projet dès sa phase de conception. Les choix d'implantation des plantations ont ainsi été définis selon la séquence Éviter – Réduire, afin de limiter les incidences potentielles sur les habitats naturels, les espèces patrimoniales et les fonctionnalités écologiques du secteur.

Incidences sur les habitats naturels

Le projet s'implante majoritairement sur des parcelles agricoles actuellement occupées par des cultures, des prairies de fauche et des jachères. Ces habitats présentent globalement un intérêt écologique courant, bien qu'ils participent au fonctionnement écologique du plateau grâce à leur proximité avec les boisements, les haies et les mares existantes.

La principale sensibilité identifiée concerne une petite zone humide temporaire située dans la partie nord du projet. Cette zone, caractérisée par la présence de plusieurs espèces végétales indicatrices de zones humides, a été exclue des plantations. Les fonctionnalités écologiques associées à ce milieu sont ainsi conservées.

Incidences sur la flore

Les inventaires botaniques ont permis de recenser 124 espèces végétales, majoritairement communes à très communes. Deux espèces patrimoniales déterminantes pour les ZNIEFF régionales ainsi que plusieurs espèces potentiellement patrimoniales ont été observées. La majorité de ces espèces est localisée dans les secteurs présentant les enjeux les plus élevés, lesquels ont été pris en compte lors de la définition des emprises de plantation.

L'évitement des secteurs humides et le maintien d'espaces ouverts limitent les risques d'altération de ces populations végétales.

Incidences sur la faune

Les inventaires ont mis en évidence une faune diversifiée comprenant notamment plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales, une diversité importante d'insectes ainsi qu'une espèce déterminante ZNIEFF (Zygène turquoise). La présence potentielle de la Chevêche d'Athéna et du complexe des grenouilles rousses a également été prise en considération dans la conception du projet.

Les principales incidences potentielles concernent la phase de travaux, susceptible de provoquer un dérangement temporaire de certaines espèces. Ces effets demeureront ponctuels et limités dans le temps. Les plantations étant réalisées hors période de reproduction de l'avifaune et les principaux secteurs sensibles étant conservés, aucune incidence notable n'est attendue sur les populations locales.

À plus long terme, la création de boisements diversifiés, de lisières, de haies et de bandes prairiales est susceptible d'améliorer les capacités d'accueil du site pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères, d'insectes pollinisateurs et de chiroptères.

Incidences sur les continuités écologiques

Le projet ne crée pas de rupture des continuités écologiques existantes. Au contraire, les nouveaux bosquets seront implantés de manière à compléter le réseau de boisements, de haies et de mares déjà présent sur le territoire. Les plantations constitueront des éléments relais favorisant les déplacements de la faune entre les principaux réservoirs de biodiversité identifiés autour du plateau du Mesnil.

Les incidences sur la trame verte et bleue sont donc considérées comme positives à moyen et long terme.

Incidences sur les sols et la ressource en eau

Les travaux de plantation entraîneront des interventions ponctuelles sur les sols, limitées à la préparation des emplacements de plantation. Aucun terrassement important ni modification notable de la topographie ne sont prévus.

À terme, le développement progressif de la couverture arborée et arbustive devrait contribuer à ralentir les écoulements superficiels, améliorer l'infiltration des eaux pluviales, limiter les phénomènes d'érosion des sols et participer à la protection de la ressource en eau, en cohérence avec les objectifs poursuivis à l'échelle du bassin versant.

Incidences paysagères

Le projet modifiera progressivement l'aspect actuel du plateau agricole en introduisant de nouvelles structures arborées. Toutefois, les plantations resteront peu denses, organisées sous forme de bosquets et accompagnées d'espaces ouverts permettant de préserver les principales perspectives paysagères. Cette recomposition s'inscrit dans la continuité des structures bocagères historiquement présentes sur le territoire et vise à renforcer la qualité paysagère du site.

Synthèse des incidences

Au regard des caractéristiques du projet, des inventaires écologiques réalisés et des adaptations apportées dès sa conception, les incidences potentielles sur l'environnement apparaissent globalement faibles.

Les principaux enjeux écologiques identifiés, notamment la zone humide temporaire et les habitats les plus favorables aux espèces patrimoniales, sont évités. Les incidences temporaires liées aux travaux demeureront limitées dans le temps, tandis que les effets attendus à moyen et long terme concernent principalement le renforcement de la biodiversité, des continuités écologiques, de la protection des sols, de la qualité paysagère et du fonctionnement hydrologique du plateau.

5. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Les inventaires écologiques réalisés au printemps 2026 ont permis d'identifier les principaux enjeux environnementaux du site et d'intégrer, dès la phase de conception du projet, des mesures destinées à éviter ou réduire les incidences potentielles sur les milieux naturels. Le projet a ainsi été conçu selon la séquence Éviter – Réduire, les impacts résiduels étant limités.

Évitement des secteurs les plus sensibles

La principale mesure d'évitement consiste à exclure des plantations la zone humide temporaire identifiée dans la partie nord du projet. Ce secteur, présentant plusieurs espèces végétales indicatrices de zones humides et un intérêt écologique particulier, sera maintenu en milieu ouvert afin de préserver ses fonctionnalités hydrologiques et écologiques.

Le projet conserve également les principaux éléments structurants du paysage (lisières forestières, haies existantes, mares, bandes prairiales et espaces ouverts), qui participent au maintien des continuités écologiques du territoire.

Adaptation de la conception des plantations

Les boisements présenteront des formes et des densités différenciées selon leur localisation : bosquets discontinus et plantations ouvertes sur le plateau, arbres isolés ou arbres relais assurant les connexions entre les masses végétales, et boisements localement plus denses en continuité des massifs existants. Des lisières étagées assureront une transition progressive entre les boisements et les espaces prairiaux maintenus ouverts. Cette organisation permettra de préserver une mosaïque d'habitats et les principales perspectives paysagères tout en renforçant les continuités écologiques.

Les plantations seront majoritairement composées d'essences locales adaptées aux conditions pédologiques et climatiques du Pays de Caux. La diversité des essences retenues contribuera à renforcer la résilience des peuplements face au changement climatique tout en offrant une grande diversité de ressources alimentaires et d'habitats pour la faune.

Réduction des incidences pendant les travaux

Afin de limiter le dérangement de la faune, les travaux de plantation seront réalisés en dehors de la principale période de reproduction des oiseaux, dans la mesure du possible hors de la période comprise entre le 15 mars et le 31 juillet.

Les interventions seront limitées aux seules emprises nécessaires à la plantation. Aucun terrassement important ni modification de la topographie ne sont prévus.

Les accès existants seront privilégiés afin de limiter les circulations d'engins sur les parcelles et de réduire le tassement des sols.

Gestion écologique des plantations

Les plantations feront l'objet d'une gestion extensive visant à favoriser leur évolution naturelle et la diversification progressive des habitats.

Cette gestion reposera notamment sur :

- L'absence d'utilisation de produits phytosanitaires ;
- Le maintien de bandes prairiales permanentes et d'ourlets herbacés en périphérie des plantations ;
- La conservation de lisières étagées associant strates herbacées, arbustives et arborées ;
- Un entretien limité aux besoins de reprise des plantations et à la sécurité ;
- Une surveillance régulière de l'apparition éventuelle d'espèces exotiques envahissantes afin de permettre leur élimination précoce.

Le projet prévoit la création d'un réseau cohérent de bosquets, de haies et d'arbres isolés permettant de renforcer les continuités écologiques entre les massifs forestiers, les mares et les espaces agricoles environnants.

Les bandes prairiales conservées entre les plantations, les lisières arbustives et la diversité des essences contribueront à améliorer durablement les habitats disponibles pour l'avifaune, les insectes pollinisateurs, les chiroptères et la petite faune. Les nouvelles plantations participeront également à la limitation des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols ainsi qu'à l'amélioration progressive du fonctionnement hydrologique local.

Au regard des caractéristiques du projet et des mesures retenues, les incidences résiduelles sur l'environnement apparaissent limitées et ne sont pas de nature à remettre en cause les fonctionnalités écologiques du site.

6. CONCLUSION

Le projet de reconstitution écologique et paysagère du plateau du Mesnil ne constitue pas un premier boisement homogène de terres agricoles mais une opération d'aménagement fondée sur la création d'une mosaïque de milieux associant boisements extensifs, bosquets, haies, arbres isolés, bandes prairiales et maintien de secteurs ouverts.

Les inventaires écologiques réalisés au printemps 2026 ont permis de caractériser précisément les enjeux environnementaux du site. Ils ont notamment mis en évidence la présence d'une petite zone humide temporaire, de plusieurs espèces floristiques patrimoniales ou déterminantes ZNIEFF, ainsi que d'une faune représentative des milieux agricoles, bocagers et forestiers. Ces connaissances ont directement orienté la conception du projet, conformément à la démarche Éviter – Réduire, en conduisant notamment à exclure des plantations les secteurs les plus sensibles et à privilégier une organisation favorisant les continuités écologiques.

Le projet privilégie des plantations diversifiées, dont la densité et la structure sont adaptées au contexte de chaque parcelle, composées exclusivement d'essences locales et variées. L'organisation retenue associe bosquets, arbres relais, boisements plus denses en continuité des massifs existants, lisières étagées et maintien d'une part importante de milieux prairiaux ouverts. Elle permet ainsi de préserver les principaux équilibres et perspectives paysagères tout en renforçant progressivement les fonctionnalités écologiques du site.

Les incidences potentielles identifiées concernent principalement la phase de réalisation des plantations et demeurent temporaires, localisées et limitées. Les mesures d'évitement et de réduction intégrées dès la conception du projet permettent de préserver les habitats les plus sensibles, de limiter les perturbations de la faune et de maintenir les fonctionnalités écologiques existantes.

À moyen et long terme, le projet est susceptible de contribuer au renforcement de la trame écologique locale, à la diversification des habitats, à l'amélioration de la qualité paysagère du plateau ainsi qu'à une meilleure gestion des eaux pluviales et à la limitation des phénomènes d'érosion des sols.

Au regard des caractéristiques du projet, des résultats des inventaires écologiques réalisés et des mesures d'évitement et de réduction intégrées dès sa conception, les incidences résiduelles sur l'environnement apparaissent limitées et ne sont pas susceptibles d'être notables.

Le projet s'inscrit dans une démarche de restauration écologique et paysagère visant à renforcer les fonctionnalités environnementales du site tout en préservant les secteurs présentant les enjeux les plus sensibles.

En conséquence, au regard des éléments présentés dans le présent dossier et des critères définis à l'article R.122-3-1 du Code de l'environnement, le projet ne paraît pas justifier la réalisation d'une évaluation environnementale.



ATELIER D'AMENAGEMENT DURABLE S.A.S.

SIRET : 813 575 289 00026

34 rue du 8 mai 1945
76680 SAINT-SAËNS